

DÉCLARATION DE SUCCESSION

Formulaire obligatoire en vertu de l'article 800 du code général des impôts

CADRE À REMPLIR PAR LE DÉPOSANT (voir la notice n° 2705-NOT-SD)

Service de l'enregistrement (SPFE, SDE) ⁽¹⁾ du domicile du défunt : recette des non-résidents

Succession de : ☐ Mme ☐ M.

Nom de naissance du défunt : _____ Prénom(s) : _____

Date de naissance : _____ Commune de naissance : _____

Département de naissance : _____ ou Pays : _____

Situation familiale : ☐ Célibataire ☐ Partenaire lié par un PACS

Époux(se) de _____ (précisez : séparé(e) de biens ☐ ; séparé(e) de corps ☐)

Divorcé(e) de _____

Veuf(ve) de _____

Adresse du domicile : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Pays : _____

Profession : _____

Décédé(e) à : _____ Code postal : _____

Le : _____

Cachet de l'étude

Si notaire ou avocat
en charge de la
succession

CADRES RÉSERVÉS À L'ADMINISTRATION (à remplir par le SPFE, SDE ⁽¹⁾ du domicile du défunt)

Référence comptable : _____ Déclaration 2705-SD n° _____
du _____

Déclarations et paiements :

Nature	Date	N°	Sommes versées en euros
Cadres réservés à l'administration			
Total			

Annotations diverses : _____ Fiche de décès annotée ☐

La déclaration comporte des titres de société :

- Titres cotés ☐

- Titres non cotés ☐

(1) SPFE : Service de la publicité foncière et de l'enregistrement.
SDE : Service départemental de l'enregistrement.

CADRES À REMPLIR PAR LE DÉPOSANT

Dispositions relatives à la situation patrimoniale :

Date du mariage : _____

Régime matrimonial adopté par les époux : _____

En cas d'absence de contrat de mariage, cochez la case ☐

En cas d'existence d'un contrat de mariage :

Date du contrat de mariage : _____

Nom et adresse du notaire : _____

non obligatoire à ne remplir que
si vous avez des éléments

Modification du régime matrimonial : _____

Date de la décision du tribunal judiciaire : _____

OU

Dispositions éventuelles relatives au Pacte civil de solidarité :

Date du PACS : _____ Date d'enregistrement du PACS au tribunal judiciaire : _____

Dispositions éventuelles relatives aux donations entre époux :

Date de l'acte : _____

Nom et adresse du notaire : _____

Quotité (part disponible) choisie : _____

Dispositions testamentaires :

Date du testament : _____ Date du codicille (s'il y a lieu) : _____

Date du dépôt à l'étude notariale (en cas de testament olographe) : _____

Nom et adresse du notaire : _____

Contrat d'assurance souscrit en cas de vol d'objets d'art ou de collection :

Nom ou dénomination sociale de la compagnie d'assurance : _____

Adresse : _____

N° du contrat : _____ Date de souscription : _____

Montant des valeurs assurées : _____ €

Donations, donations-partages et dons manuels consentis antérieurement par le défunt :

Remplissez ce cadre uniquement en présence d'une seule donation. S'il y a eu plusieurs donations, reproduisez sur papier libre le modèle proposé ci-dessous pour chacune des donations consenties par le défunt.

Date de l'acte de donation ou de donation-partage : _____

Nom et adresse du notaire : _____

Références de l'enregistrement : Date : _____ N° _____

Date de dépôt (ou de révélation de la déclaration de don manuel) : _____

Désignation du bénéficiaire :

Nom et Prénom : _____

Adresse : _____

Montant des dons ou donations : _____ €

ACTIF ET PASSIF DE LA SUCCESSION**Précisions :**

- pour les titres non cotés précisez, le cas échéant, le numéro SIRET du principal établissement des sociétés concernées,
- pour le conjoint survivant et l'héritier, précisez ses titre, nom, prénoms, adresse complète, date et lieu de naissance.
- pour les montants déclarés au titre du passif, saisir le signe « - » devant chaque montant.

ATTENTION :

- approuvez les mots rayés nuls en précisant leur nombre,
- approuvez séparément chacun des renvois, en marge de chaque feuille, par l'inscription de vos initiales,
- datez et signez cette déclaration.

ACTIF DE SUCCESSION:	À remplir par le déclarant en euros	Réservé à l'administration
si compte bancaire alors indiquer le nom de (ou des) banque(s), numéro de ou (des) comptes		solde du ou des comptes au jour du décès
Autres biens à détailler		
PASSIF DE SUCCESSION: frais funéraires portés pour un montant forfaitaire de 1 500€(art.775 du CGI)	- 1 500€	
		Tous les montants sont à indiquer en € (le taux à prendre pour la conversion est celui du jour de décès)
BALANCE DE SUCCESSION: actif brut de succession étant de: et passif de succession étant de: actif net de succession : À reporter page suivante (éventuellement)		

AFFIRMATION DE SINCÉRITÉ (article 802 du code général des impôts)

À ne signer qu'en dernière page de la déclaration par le conjoint survivant, les héritiers, donataires et légataires, leurs tuteurs, curateurs ou administrateurs légaux.

« J'affirme sincère et véritable la présente déclaration contenue en pages. J'affirme en outre, sous les peines édictées par l'article 1837 du code général des impôts, que cette déclaration comprend l'argent comptant, les créances et toutes autres valeurs mobilières françaises ou étrangères qui, à ma connaissance, appartenaient au défunt, soit en totalité, soit en partie. »

À _____, le _____

Signature(s) :

ne pas oublier date et signature en original

ACTIF ET PASSIF DE LA SUCCESSION	À remplir par le déclarant en euros	Réservé à l'administration
Report		
À reporter page suivante (éventuellement)		

AFFIRMATION DE SINCÉRITÉ (article 802 du code général des impôts)

À ne signer qu'en dernière page de la déclaration par le conjoint survivant, les héritiers, donataires et légataires, leurs tuteurs, curateurs ou administrateurs légaux.

« J'affirme sincère et véritable la présente déclaration contenue en pages. J'affirme en outre, sous les peines édictées par l'article 1837 du code général des impôts, que cette déclaration comprend l'argent comptant, les créances et toutes autres valeurs mobilières françaises ou étrangères qui, à ma connaissance, appartenaient au défunt, soit en totalité, soit en partie. »

À _____, le _____

Signature(s) :

ACTIF ET PASSIF DE LA SUCCESSION	À remplir par le déclarant en euros	Réservé à l'administration
Report		
À reporter page suivante (éventuellement)		

AFFIRMATION DE SINCÉRITÉ (article 802 du code général des impôts)

À ne signer qu'en dernière page de la déclaration par le conjoint survivant, les héritiers, donataires et légataires, leurs tuteurs, curateurs ou administrateurs légaux.

« J'affirme sincère et véritable la présente déclaration contenue en pages. J'affirme en outre, sous les peines édictées par l'article 1837 du code général des impôts, que cette déclaration comprend l'argent comptant, les créances et toutes autres valeurs mobilières françaises ou étrangères qui, à ma connaissance, appartenaient au défunt, soit en totalité, soit en partie. »

À _____, le _____

Signature(s) :